

À la cité Pierre-Faur, on se réchauffe au bois avec la chaufferie biomasse

Depuis 2022, les résidents de la cité Pierre-Faur se chauffent au bois. Une chaufferie biomasse, qui utilise des plaquettes issues des forêts occitanes, a été installée. L'Office public de l'habitat organise sa transition environnementale.

Le 7 mars, l'Office public de l'habitat (Oph) a inauguré sa chaudière biomasse à la cité Pierre-Faur de Foix. L'équipement est en service depuis deux ans, une période qui s'est composée d'une année de tests et une autre dédiée aux ajustements nécessaires à son bon fonctionnement. Engie solutions a en charge l'alimentation de la chaufferie et sa gestion.

1. UTILITE

Dans les années 80, la chaufferie de la cité Pierre-Faur qui fonctionnait au fioul a été changée pour utiliser le gaz. Cette fois-ci, la structure choisit le bois car « les prix du gaz sont trop fluctuants, et sa hausse devient exponentielle. Et c'est une énergie qui n'est pas du tout décarbonée, c'est important pour la transition environnementale », explique Elodie Chalopin, directrice de l'Oph.

2. FONCTIONNEMENT

Deux chaudières au bois de 350 kilowattheures chacune (kWh) ont été installées. Elles fonctionneront pour 90 % du temps, les 10 % restants étant issus de la chaudière au gaz. « Cette dernière, nous la conservons pour venir en renfort du bois lorsqu'il fait très froid le matin ou le soir, genre -5°C. D'une capacité de 800 kWh, elle sera utilisée si les chaudières au bois tombent en



La chaufferie biomasse réchauffe 200 locataires à la cité Pierre-Faur./MHD

panne », signale Engie Solutions qui en a la gestion. Les machines chauffent l'eau à 70 °C, qui est ensuite stockée. Cette eau est redistribuée dans tous les radiateurs selon des sondes qui tiennent compte de la température extérieure. « Tout est automatisé ». À noter que l'équipement n'est utilisé que pour le chauffage et non

l'eau chaude, chaque résident disposant d'un cumulus électrique.

3. ALIMENTATION

Aucun signal automatique n'est prévu pour alerter sur un réapprovisionnement en bois nécessaire, c'est l'humain qui estimera le délai pour la recharge. « Quand il fait très froid, on

aura besoin de deux camions de 38 m³, sinon un seul suffira. Il faut compter sur 300 tonnes de bois utilisées par an, et une consommation de 1 700 mégawattheures bois et gaz par an pour les 200 locataires ». Les camions déchargent la marchandise dehors dans les silos recouverts, puis une vis sans fin entraîne la matière dans la chaudière.

4. POLLUTION ?

Les feux de cheminées sont connus pour émettre des particules fines, dangereuses pour la santé. L'équipe d'Engie solutions assure qu'il n'y a pas de risques. « Il y a un extracteur, de la ventilation. Le bois est beaucoup plus brûlé que dans une cheminée individuelle, cela pollue donc moins », assure un agent d'Engie Solutions. Les cendres sont ensuite versées dans un cendrier, vidé régulièrement.

5. PROVENANCE DU BOIS

Les « plaquettes forestières » sont en fait des résidus d'arbres broyés et des palettes recyclées. Ce bois provient des forêts occitanes. Engie se fournit en matière première en passant par Alliance forêt bois, une coopérative de forestiers. Le bois est trié et séché avant d'être envoyé à Foix. Selon Engie solutions, la région possède une grande capacité de production, il n'y aura pas

de manque d'approvisionnement.

6. FINANCEMENT

La chaufferie a coûté 610 000 € HT. L'État, via l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a participé à hauteur de 142 000 €, la région pour 136 000 €, le département pour 60 000 €. L'Oph a acquitté le reste de la somme.

7. QUEL GAIN FINANCIER ?

Si en 2023, la chaufferie « a fonctionné parfaitement », selon l'Oph, aucun bilan n'a encore été dressé. Il n'a pas été prévu de retour sur investissement pour la structure publique, en prélevant une partie des investissements réalisés sur les factures des résidents. « Les locataires paieront les factures de chauffage en fonction de leur consommation », précise Elodie Chalopin.

« Il ne s'agit pas d'une entreprise où on parle de rentabilité. Nous sommes dans une phase de transition environnementale, cet équipement permet de ne pas produire 250 t de CO₂ par an. Sans compter tous les emplois soutenus dans les entreprises locales de la filière bois. Et c'est un gain pour le particulier quand on regarde le prix du gaz », tient à faire remarquer le sous-préfet Jean-Philippe Dargent.

Marie-Hélène Degaugue